

Lors du vote du compte financier unique	
Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	9
Votes	Contre : / Pour : 9

Centre communale d'action sociale
Budget CCAS

Délibération du 19 mars 2025
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE
2024

Date de la convocation 14.03.2025
Séance du 19.03.2025 à 17 h 30 heures

Réf : 2025.01.01

Le CCAS de Violay, réuni sous la présidence de Jean-Claude PALAIS,
après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
après s'être fait présenter le compte financier unique (CFU) 2024 dressé conjointement par le comptable et l'ordonnateur
1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique (CFU) 2024, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		17 020,90 €		12 421,41 €		29 442,31 €
Part affectée à investiss						
Opérations de l'exercice	58 635,54 €	58 433,28 €	890,52 €		59 526,06 €	58 433,28 €
Totaux	58 635,54 €	75 454,18 €	890,52 €	12 421,41 €	59 526,06 €	87 875,59 €
Résultat de clôture		16 818,64 €		11 530,89 €		28 349,53 €

Besoin de financement	
Excédent de financement	11 530,89 €
Restes à réaliser DEPENSES	
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	28 349,53 €

- 2° Constate les identités de valeur avec les écritures du comptables relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de financier unique (CFU) 2024 dressé n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	16 818,64 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
		au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : PALAIS JC - ESCOFET D. - JACQUEMOT J.P. - POIRON J.P. - POMMIER P. - SERRAILLE M. - VIAL S.
Excusée : COLLON C
Violay, le 04 avril 2025

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte financier et de l'affectation des résultats),
Madame Danièle ESCOFET, Secrétaire de séance,
Monsieur PALAIS Jean-Claude, 1er adjoint,

Escfet

